



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.  
Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DES CAMPS D'ÉTÉ ET DU SÉJOUR MONTAGNE  
de l'A.L.S.H. 6/12 ans  
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 -**

*Madame Nicole MASSON, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, nous proposons en complément des activités traditionnelles de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 6/12 ans, des séjours se déroulant à l'extérieur du centre.

Ainsi, en période hivernale, de jeunes andernosiens profitent d'un séjour de cinq jours avec hébergement collectif dans les Pyrénées et durant la période estivale, de séjours de un à plusieurs jours au sein de structures locales avec hébergement sous tentes, avec pratiques sportives en pleine nature.

A l'exception des «hors communes », nous vous proposons de reconduire les tarifs 2011 :

**TARIFS CAMPS (la journée)**

<b>Quotient familial</b>	<b>Allocataires C.A.F. + ressortissants régime général</b>	<b>Autres régimes d'appartenance</b>
Inférieur à 380	9,37 €	-
De 380 à 585	10,70 €	12,26 €
De 585 à 838	12,26 €	15,05 €
De 838 à 1117	15,05 €	17,90 €
De 1117 à 1275	17,90 €	20,70 €
De 1275 à 1831	20,70 €	24,50 €
Au-delà de 1831	24,50 €	28,30 €
Communes extérieures	35,20 €	35,20 €

## TARIFS SEJOUR MONTAGNE (5 jours)

Quotient familial	Allocataires C.A.F. + ressortissants régime général	Autres régimes d'appartenance
Inférieur à 380	133,00 €	-
De 380 à 585	155,00 €	177,00 €
De 585 à 838	177,00 €	199,20 €
De 838 à 1117	199,12 €	221,40 €
De 1117 à 1275	221,40 €	243,50 €
De 1275 à 1831	243,50 €	265,60 €
Au-delà de 1831	265,60 €	287,80 €
Communes extérieures	340,30 €	340,30 €

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions.»

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :  
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011  
Le maire



  
Ph. PÉRUSAT